

LE MOT DU MAIRE

Après ces trois années écoulées, avec l'ensemble du Conseil Municipal, nous avons décidé de vous informer sur l'avancement des choix faits lors de notre campagne électorale.

Je vous laisse donc le soin de prendre connaissance du feuillet A4 qui accompagne cette lettre ainsi que du bilan financier 2022.

TAXES FONCIÈRES

Cette année encore les élus ont décidé de ne pas augmenter le taux communal des impôts fonciers, en raison de la forte augmentation du coût de la vie. Vous verrez tout de même vos impôts majorés, l'État ayant revalorisé les bases d'imposition pour 2023 de 9,4% pour la taxe sur le foncier bâti, 5,5% pour le non-bâti et de 7,1% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

BIENS IMMOBILIERS



Obligation déclarative pour tous les propriétaires
L'ensemble des propriétaires est soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023.

Ils doivent, pour chacun de leurs locaux à usage d'habitation, indiquer à quel titre ils les occupent et quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1^{er} janvier 2023) y compris pour leur propre maison et dépendances.

Tous les locaux à usage d'habitation : appartement, maison, grenier, parking, cave, box, piscine, garage, ..., sont concernés.

Cette déclaration est à réaliser avant le 30 juin 2023. La télédéclaration est accessible depuis votre espace personnel sécurisé sur www.impots.gouv.fr

IMPÔTS - BIENS IMMOBILIERS



DÉCLARATION OBLIGATOIRE AVANT LE 30 JUIN 2023



SICTOM - BIODÉCHETS



En 2024, le tri des biodéchets sera généralisé partout en France.

Plus de la moitié de nos déchets de cuisine finissent avec les ordures ménagères au lieu d'être valorisés ; ils sont donc enfouis et cela coûte très cher. Les administrés ayant un jardin pourront avoir un composteur individuel. Pour tous les autres, des points d'apport volontaire seront mis en place par le SICTOM pour offrir une solution de tri à la source. Des contrôles seront effectués, en cas de non-respect des règles de tri et de recyclage, une amende de 35 € pourra être dressée, ou bien les agents de la collecte pourront refuser de vider votre bac.

A partir du mois prochain ces bacs de biodéchets seront mis en service à Roujan pour que les habitants commencent à les utiliser.

C'est sûr que beaucoup d'entre-nous devront changer leurs habitudes, mais nous devons laisser une planète plus propre à nos enfants.

Voici les emplacements prévus pour ces nouveaux conteneurs :

Localisation des 13 bornes biodéchets

- | | | |
|--------------------------|-----------------------|---|
| 1 Place du Jeu de Ballon | 5 Chemin de la Plaine | 9 Impasse Toulouse-Lautrec |
| 2 Avenue de Henri Mas | 6 Rue de la Montagne | 10 Rue de l'Hôpital |
| 3 Parking stade | 7 Place Montesquieu | 11 Rue Vincent Badle |
| 4 Rue Jean moulin | 8 Route de Gabian | 12 Chemin de Caux |
| | | 13 Croisement Rue Pecheraud et Impasse Rosa Bonheur |

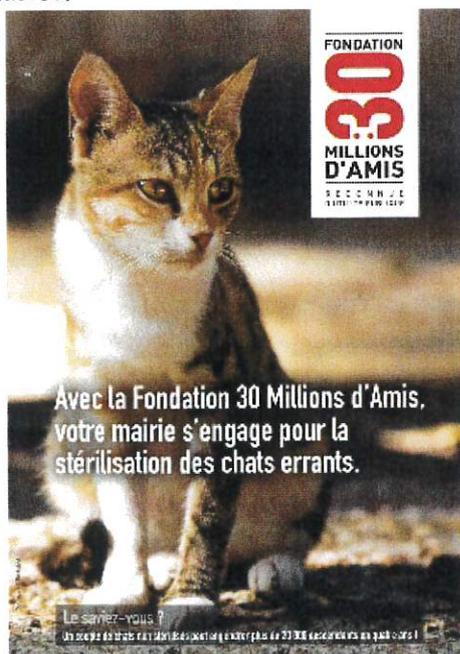
TRAVAUX

Notre équipe technique a réalisé, rapidement et soigneusement, la création des toilettes pour tout public, au Jardin Bastard-Senaux. Je crois que vous pourrez être satisfaits du résultat. Un grand merci à toute l'équipe pour ce travail.

Nous espérons que ce lieu ne sera ni vandalisé, ni tagué, car très utile aux enfants et à leurs parents. Il est peut-être nécessaire de rappeler à nos ados que respecter les biens communaux, utiles à tous, doit être une évidence ! Malheureusement le 10 avril, nous avons constaté, encore une fois, la dégradation de la porte des vestiaires du stade...

CHATS LIBRES

Depuis 1999, ce statut de chat libre a pour principe de ne plus conduire ces animaux dans des refuges souvent surchargés pour y être adoptés ou euthanasiés.



Un arrêté du 1er janvier 2015 renforce ce statut « les chats errants doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés ».

Le Conseil Municipal va mettre en œuvre un programme de stérilisation, avec l'aide de la Fondation 30 Millions d'Amis. Grâce à une convention, la 1^{ère} campagne de stérilisation va être lancée, elle concernera 10 chats.

Pourquoi la stérilisation est-elle un enjeu prioritaire pour tous ? Elle gère le nombre de naissances, limite les abandons de chatons, réduit les nuisances pour les habitants (miaulements, bagarres, odeurs d'urine). De plus, plébiscitée par les vétérinaires, la stérilisation est une solution pour prolonger la vie de l'animal.

DÉJECTIONS CANINES

Faisant fi des injonctions et des interdictions de laisser les déjections canines sur les voies publiques, certains propriétaires ne font preuve d'aucun civisme.

Est-ce par inconscience ou par provocation que ces incivilités perdurent ? Vivre dans un village c'est aussi respecter l'environnement dans lequel nous évoluons et respecter le voisinage. Choisir d'adopter un animal, c'est aussi s'engager et prendre ses responsabilités sans importuner les autres. C'est apprendre à « vivre ensemble ».

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'inauguration des nouveaux locaux de la bibliothèque au rez-de-chaussée de la Mairie, a eu lieu le samedi 15 avril à 10h30.



Ce fut un moment chaleureux avec la présence de quelques enfants qui nous ont présenté des saynètes autour de la lecture. Nous les félicitons.



Après les discours de Monsieur le Maire et de Monsieur Giraud, Président du Foyer Rural, la plaque de la bibliothèque a été découverte.

Le Conseil Municipal a choisi le nom de **Mirèio Doryan**, poétesse roujanaise, pour identifier ce nouveau lieu culturel.

Cette matinée s'est terminée par le pot de l'amitié avec tous ceux qui s'investissent pour le bon fonctionnement de ce nouveau lieu.

Lors de son discours, Monsieur Giraud, nous a fait part de l'adhésion de la bibliothèque à PierresVives, cela permet d'avoir accès à une plus grande quantité de livres, et la possibilité de télécharger des ouvrages gratuitement.

Pour plus de renseignements, contactez l'équipe de la bibliothèque, elle est ouverte tous les lundis de 15h00 à 18h00 et les mercredis de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h30.



ARRÊT MINUTE

Le 17 janvier 2023, nous avons invité tous les commerçants du centre-ville pour discuter ensemble des difficultés qu'ils rencontrent. Cet échange a été fructueux. Nous sommes conscients que le stationnement est le problème récurrent. Pour améliorer la situation, à leur demande, nous avons mis en place 2 arrêts minute, de chaque côté du Jeu de Ballon, qui permettent de stationner pendant 10 minutes maximum. Nous ferons le point ultérieurement pour savoir si cela a amélioré la situation.



CIRCULATION RUE DU PIGEONNIER

Des riverains de cette rue se plaignaient de la vitesse excessive de certains véhicules. Soucieux de la sécurité de chacun, et particulièrement des collégiens qui empruntent souvent cette rue pour se rendre dans la zone commerciale, la commission sécurité a décidé de créer une voie partagée en limitant la vitesse à 20 km/h pour les véhicules à moteur.



TRAVAUX SUR LA RD 30

Les travaux sur la départementale reliant Roujan à Margon ont commencé le 11 avril. Cette voie va être élargie avec des bas-côtés qui permettront de se déplacer à pied sans danger. La gêne occasionnée va perdurer jusqu'à la fin du mois de juillet. En raison de la circulation de gros camions et engins, nous rappelons qu'un arrêté municipal interdit le stationnement des voitures sur une grande partie de l'avenue de Margon. Respectez la réglementation pour éviter une éventuelle contravention.

CCAM - APPLICATIONS DE TERRITOIRE



La Communauté de Communes Les Avant-Monts propose deux nouvelles applications pour son territoire :

Rezomobicoop pour organiser son covoiture ou son autostop et l'application mobile **CC Les Avant-Monts**



ÉTAT CIVIL

Le Maire et le Conseil Municipal ont la joie de faire part de la naissance de :

BAL Maylan, né le 22 février 2023 à Béziers
CRUZ Maéna, née le 31 mars 2023 à Béziers

De l'union de
COMPANG Jacky et CASAS Sophie, célébrée le 25 février 2023

Et le regret de faire part du décès de :
GALLÉGO Jean, décédé le 25 février 2023 à Pézenas
SARAI Juliette, épouse MILLAN, décédée le 6 mars 2023 à Pézenas
GOUDAL Andrée, veuve BONNAL, décédée le 16 mars 2023 à Clermont l'Hérault
MONDINO Daniel, décédé le 16 mars 2023 à Béziers
SARAÏS Monique, épouse PELOU, décédée le 21 mars 2023 à Roujan
ASSEMAT Francette, veuve ORCIÈRE, décédée le 21 mars 2023 à Roujan
MELAINE Danielle, veuve BRANDT, décédée le 21 mars 2023 à Béziers
MERCADIER Jean, décédé le 14 avril 2023 à Roujan



Bilan de mi-mandat de vos élus / 2020-2023

LE MOT DU MAIRE, JEAN BLANQUEFORT

Arrivés à mi-mandat, je pense qu'il est nécessaire de faire un point sur la mandature en cours. Nous avons été élus sur des points importants que je vais reprendre un à un.

1° Extension de la zone artisanale : nous avons entrepris les premières démarches dès 2021, mais ce projet a nécessité l'élaboration d'un dossier lourd et complexe, qui a dû être validé par plusieurs organismes. Il nous a fallu l'accord de la Communauté de Communes, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), de la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM), du département, de la chambre d'agriculture, et des Missions Régionales d'Autorité Environnementale (MRAe), tous ces organismes ont 2 à 3 mois pour donner leur réponse. Nous arrivons à la phase finale, après l'enquête publique qui s'est déroulée sur 2 mois. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur ce projet le 12 avril dernier. Après un dernier vote en conseil communautaire au mois de mai, les travaux d'aménagement vont pouvoir commencer dès l'obtention du permis de construire.

2° La création du cheminement doux entre les 2 ronds-points, pour desservir la ZAE et la zone commerciale a été créé très rapidement et nous savons qu'il est très utilisé.



3° Dissimulation des réseaux électriques (rue Saint-Laurent), et la modernisation de l'éclairage public, a progressé et va se poursuivre.

4° La création du site Internet : outil indispensable de nos jours, a été mis en place en

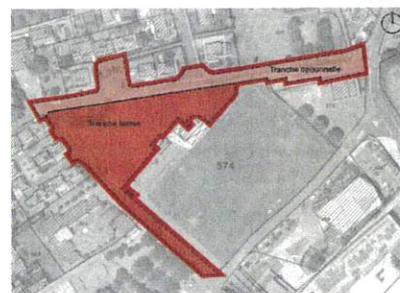
2021, je remercie les élus qui ont travaillé sur ce projet du début à sa finalité.



5° L'installation de toilettes dans le Jardin Bastard-Senaux, demandées par de nombreux parents, viennent d'être terminées grâce à notre équipe technique qui a réalisé un beau travail.



6° L'aménagement du plateau scolaire (Espace attenant au stade, face à l'école L. Aubrac), nous souhaitons que ce lieu devienne un lieu ombragé, chaleureux, pour se rencontrer, échanger tout en permettant toujours les animations estivales et festives. Depuis 2 ans ce chantier piloté par des élus et le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) a permis de définir le cahier des charges, suite à cela un bureau d'études a été choisi : « Atelier Sites ».



■ Périmètre opérationnel - 6500 m² environ.
■ Tranche ferme - 5000 m² environ - L'espace public attenant au stade et rue du Pti de Ban
■ Tranche optionnelle - 2000 m² environ - La rue Sém-Jean

Des propositions d'embellissement et de connexions entre les espaces vont être présentées aux Élus. A partir de ce moment là, nous organiserons une réunion publique pour vous informer des différentes projections possibles.

7° La construction d'une salle communale

Celle-ci sera multifonctionnelle et permettra de revitaliser le tissu associatif indispensable pour la vie sociale de la commune. Nous avons déjà acheté le terrain, chemin de la Plaine, en face le collège, où sera implantée cette nouvelle construction, associée à des activités sportives pour la jeunesse. Un parking perméable verra le jour, afin de désengorger le centre ancien et le bourg. Ce stationnement sera un peu excentré, mais nous n'avons pas d'autres possibilités d'espace.

8° Plusieurs travaux ont été terminés : la restauration de l'Eglise Saint-Laurent, de la Tour de l'Horloge, la mise en accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite. A cette occasion nous vous avons invité à participer à l'inauguration qui a eu lieu le 23 mars.



9° Les réunions publiques : organisées après le Covid en 2021 et 2022, elles nous ont permis de faire des points d'étapes et de recueillir les attentes des participants. La pérennisation de l'extinction de l'éclairage public a par exemple été discutée lors de l'une de ces réunions publiques. Nous aurions souhaité qu'un plus grand nombre de Roujanais(es) y participent, espérons que cette année vous serez plus nombreux à vous déplacer et à converser avec vos élu(e)s.

D'autres projets non programmés, qui ont amputé le budget communal, ont vu le jour :

10° La bibliothèque municipale : nous avons investi plus de 20 000 € : rafraîchissement de la salle du rez-de-chaussée de la Mairie, achat de mobilier, logiciel de gestion, afin de rendre ce lieu de rencontres plus adapté à tous publics.

11° Reprise des conduites d'eaux pluviales : Des imprévus nous ont obligés à investir dans le réseau du pluvial, avenue de Margon, pour un coût de 18 800 €.

12° Toutes les menuiseries de l'école maternelle

Jules Ferry ont été changées par la société Roq'Alu, pour apporter plus de confort aux élèves et améliorer le bilan énergétique des classes. La facture s'élève à 22 300 €.



Avant



Après

13° L'embellissement du village a été aussi un de nos objectifs, nos entrées de Roujan sont enjolivées et soignées. Nous avons notamment bénéficié du programme « 8 000 arbres par an » porté par le Département de l'Hérault, à notre charge 5 000 € de matériaux étant mis en œuvre par les agents techniques communaux.



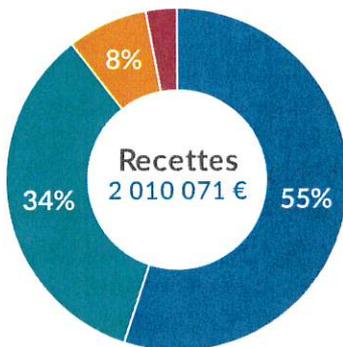
Nous aurions souhaité aller plus vite dans tous ces projets, mais nous avons connu une période difficile à gérer avec le Covid et maintenant avec l'inflation. Il ne faut pas oublier que tout projet demande nécessairement une chasse aux subventions et tout cela nécessite du travail et du temps.

Je peux vous assurer que nous mettons toute notre énergie au développement de notre commune, et que nous essayons d'être au plus proche des habitants.

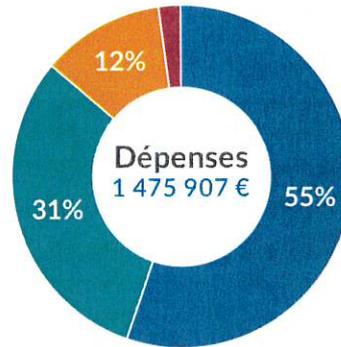
Le Compte Financier Unique a été voté par le Conseil Municipal le 29/03/2023. La commune de Roujan a en effet souhaité participer à une expérimentation de ce nouveau document comptable avant sa généralisation éventuelle à l'ensemble des collectivités. L'exercice 2022 utilise pour la première fois la norme comptable M57 qui sera généralisée à l'ensemble des collectivités en 2024.

Compte Administratif 2022

Fonctionnement

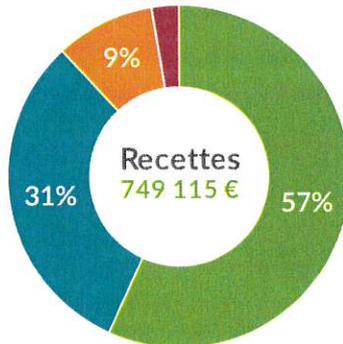


- Impôts et taxes : 1 107 140 €
- Dotations et participations : 692 030 €
- Produits des services : 152 815 €
- Autres recettes réelles : 58 086 €

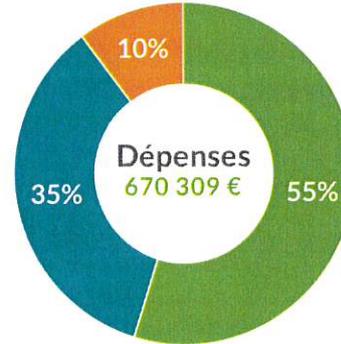


- Charges de personnel : 816 323 €
- Charges générales : 456 420 €
- Charges gestion courante : 171 796 €
- Interêts d'emprunts : 31 357 €
- Autres dépenses réelles : 11 €

Investissement



- Dotations et subventions : 425 405 €
- Recettes d'ordre : 234 685 €
- Emprunt : 70 000 €
- Excédents de fonct capitalisés : 19 025 €



- Dépenses d'équipement : 367 468 €
- Dépenses d'ordre : 234 685 €
- Remboursement du capital : 68 156 €

Les résultats du CA 2022

	Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2022	Fonct 2 010 071 € Invest 749 115 €	1 475 907 € 670 309 €
Report de l'exercice 2021	Fonct 1 415 129 € Invest 0 €	0 € 23 525 €
Total (réalisations + reports)	4 174 315 €	2 169 742 €
Restes à réaliser reportés en 2023	Invest 0 €	67 000 €
Résultat cumulé	4 174 315 €	2 236 742 €
Résultat financier de clôture	1 937 573 €	

► Résultat de l'exercice en fonctionnement : 530 391.37 €

► Population légale 2022 : 2 216 habitants

► Effectif communal stable avec 17 titulaires et 7 non-titulaires



Autofinancement de la collectivité

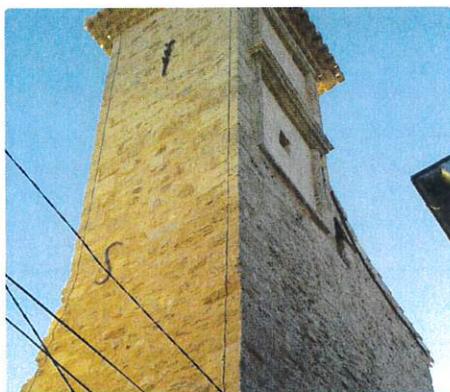
466 008€



Capacité de désendettement

1.33 ans

Les principales réalisations de 2022



Restauration de la Tour de l'Horloge

Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville



Équipement numérique de l'école Lucie Aubrac

Analyse financière de notre collectivité

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	666€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	907€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	166€/Hab
Encours de la dette	321€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	273€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	55%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	77%
Dépenses d'équipement brut / RRF	18%
Encours de la dette / RRF	35%
Épargne brute / RRF	27%

Subventions d'investissement

L'État (38 078 €), la Région Occitanie (31 335 €) et le Département de l'Hérault (45 222 €) ont financé une partie des travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville. Le Département de l'Hérault a également versé 75 224 € pour les travaux de rénovation de la Tour de l'Horloge.

Aménagement de l'espace

L'année 2022 a vu le démarrage du projet d'aménagement de l'espace attenant au stade par le choix du maître d'œuvre : le cabinet Atelier Sites. Compte-tenu du contexte financier et de la hausse des taux d'intérêts, un emprunt a également été acté pour le financement de cet aménagement. 70 000 € ont été débloqués en 2022 pour valider cet emprunt.

”

La municipalité poursuit son travail de recherche d'économies sur les dépenses courantes. Il se traduit par une augmentation de la capacité d'autofinancement malgré les hausses de prix constatées en 2022 et la revalorisation de la rémunération des agents communaux décidée par l'État en juillet 2022.